

Observatoire OCIRP

SALARIES AIDANTS

SALARIÉ(E) PROCHE AIDANT(E) : personne qui exerce une activité salariée et qui « vient en aide, de manière régulière et fréquente, à titre non professionnel, pour accomplir tout ou partie des actes ou des activités de la vie quotidienne d'une personne en perte d'autonomie, du fait de l'âge, de la maladie ou d'un handicap. » (Article 51 de la loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement.)

SOUTIEN AUX SALARIÉS AIDANTS : LES POINTS DE CONSENSUS



SALARIÉS AIDANTS : DES COMPÉTENCES UTILES À VALORISER :

- > **POUR + DE 8 DRH ET PARTENAIRES SOCIAUX SUR 10,** LES SALARIÉS AIDANTS DÉVELOPPENT DES COMPÉTENCES UTILES À L'ENTREPRISE
- > **POUR 65% DES SALARIES AIDANTS ET 51% DES DRH,** LES COMPÉTENCES DES SALARIÉS AIDANTS DEVRAIENT ÊTRE DAVANTAGE RECONNUES DANS LEUR ENTREPRISE

IL COÛTE + CHER DE NE RIEN FAIRE QUE D'AGIR POUR LES SALARIÉS AIDANTS

- > CONVICTION PARTAGÉE PAR **86% DES SALARIES AIDANTS ET 76% DES DRH. 61% DES PARTENAIRES SOCIAUX** INTERROGÉS PARTAGENT ENTIÈREMENT CE POINT DE VUE

LES SOLUTIONS PARTAGÉES PAR LES SALARIES AIDANTS, LES DRH ET LES PARTENAIRES SOCIAUX

- > AMÉNAGEMENTS HORAIRES
- > INFORMATION SUR LES DROITS ET DISPOSITIFS D'AIDE AUX AIDANTS
- > CONGÉS INTERMITTENTS
- > **A NOTER : 1^{ER} BESOIN EXPRIMÉ PAR LES SALARIÉS AIDANTS : DES MOYENS FINANCIERS**

**ORIENTATION
ET INFORMATION
PERSONNALISÉE DES
SALARIÉS AIDANTS :**

UNE SOLUTION APROUVÉE PAR

85%
DES SALARIÉS AIDANTS

ET PRÈS DE **8/10**
PARTENAIRES SOCIAUX



- > **+ DE 70% DES SALARIES ET DES DRH SONT FAVORABLES** À UN DISPOSITIF DE PRÉVOYANCE COLLECTIVE POUR LES SALARIÉS AIDANTS. **61%** DES PARTENAIRES SOCIAUX Y SONT ENTIÈREMENT FAVORABLES

FOCUS SALARIÉS AIDANTS

- > **CHARGE MENTALE : 57%** DES SALARIÉS AIDANTS EN DIFFICULTÉ
- > **51%** DES SALARIÉS AIDANTS ONT RENONCÉ À CONSULTER UN MÉDECIN ALORS QU'ILS EN AVAIENT BESOIN
- > **35 ANS :** C'EST L'ÂGE MOYEN DU DÉBUT DE L'AIDE CHEZ LES SALARIÉS AIDANTS
- > **25%** SEULEMENT DES SALARIÉS AIDANTS ONT INFORMÉ LEUR EMPLOYEUR DE LEUR SITUATION (CHIFFRE STABLE DEPUIS 2021)



FOCUS DRH

- > POUR **81%** DES DRH LE SOUTIEN AUX AIDANTS EST UN LEVIER DE PERFORMANCE POUR L'ENTREPRISE (+3 POINTS / 2022)
- > POUR **9 DRH SUR 10** L'INSCRIPTION DU SOUTIEN AUX SALARIÉS AIDANTS DANS LES CRITÈRES DE LA RSE EST UNE BONNE IDÉE
- > **55%** DES DRH ESTIMENT QUE LE NOMBRE DE SALARIÉS AIDANTS DANS LEUR ENTREPRISE N'EST PAS OU MAL ÉVALUÉ



FOCUS PARTENAIRES SOCIAUX

- > **9** PARTENAIRES SOCIAUX INTERROGÉS SUR **10** SONT FAVORABLES AU DÉVELOPPEMENT DE LA NÉGOCIATION COLLECTIVE SUR LES SALARIÉS AIDANTS
- > LA MAJORITÉ DES PARTENAIRES SOCIAUX INTERROGÉS ESTIME QUE LES COÛTS CACHÉS LIÉS À L'AIDANCE SONT SOUS-ÉVALUÉS
- > POUR LA MAJORITE DES PARTENAIRES SOCIAUX, L'IDENTIFICATION DES SALARIÉS AIDANTS EST UN ENJEU MAJEUR.



ETUDE OCIRP / VIAVOICE 2023 : LES SALARIES AIDANTS : COÛT OU RICHESSE POUR L'ENTREPRISE ?